



## **ASSEMBLEE GENERALE EPAF 8 décembre 2015**

L'assemblée générale d' EPAF est convoquée ce 8 décembre dans un contexte budgétaire très contraint.

Tandis que la subvention à l'association ALPAF est supprimée pour 2016, la subvention brute pour EPAF ne sera que de 28,13 M€, subissant ainsi une baisse de 540 000 € par rapport au budget brut pour 2015.

Cette subvention pourra difficilement lui permettre de faire face à ses dépenses et aux aléas qu'elle peut rencontrer. Les subventions pour 2017 et 2018 et qui figurent enfin dans la convention d'objectifs et de moyens ont été fixées à 25,88 M€ après déduction d'une réserve de 8 %. Mais il est précisé que ces subventions sont sous réserve des annulations budgétaires éventuelles et des modifications pouvant affecter la réserve. Cet alinéa ne rassure pas les représentants des usagers que nous sommes. C'est ainsi qu'il nous apparaît difficile de mener une politique prospective sérieuse compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions.

Alors qu' EPAF présente un résultat déficitaire de 500 000€ en 2015 comme en 2016, ce qui est très inquiétant pour la pérennité de l'association si cela devait perdurer, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ».

C'est pour EPAF une somme de 994 000€ en 2015 portée à 1 116 000€ en 2016 et qui vient encore grever davantage les finances de l'association. La baisse de la subvention, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble « Valmy » pour 2016 représentent un manque à gagner pour les agents de 3,75 M€. Ceci se traduit dans les faits par des augmentations des tarifs vacances familles et vacances enfants outre la diminution de l'offre. La baisse progressive des prestations offertes est enclenchée au détriment des agents.

Au lieu d'abonder la subvention, le Secrétariat Général préfère s'attaquer à la trésorerie d' EPAF, donc à l'argent des agents, pour réaliser sur le site de la Saline la construction de chalets pour 2 millions d'€. Or ces travaux aménagement sont des investissements qui incombent normalement à l'État propriétaire.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part donne le mauvais exemple en refusant d'investir dans les bâtiments dont il est propriétaire, et qui d'autre part réduit, de ce fait, encore davantage le budget d'action sociale des agents.

Nous, représentants des usagers, avons clairement l'impression d'avoir été dupés.

Par ailleurs, la convention d'objectifs et de moyens ne fixe plus de plafond d'emplois de l'association mais indique au contraire que ce plafond est intégré dans celui du BOP « direction des ressources humaines ».

Cela signifie que les suppressions d'emplois nécessaires à l'activité devront être remplacées par des emplois du secteur privé à la charge totale de l'association. Ce sera donc une charge supplémentaire pour EPAF donc encore moins de prestations pour les agents. De plus, cette convention prévoit aussi l'optimisation du parc immobilier mis à disposition d'EPAF.

Les représentants des usagers que nous sommes considèrent que toutes les résidences doivent répondre aux besoins des agents et demeurer dans le patrimoine d' EPAF, quelle que soit leur taille et les coûts d'entretien et de fonctionnement, la fréquentation de ces résidences démontrant l'attachement des usagers à ce patrimoine.

Nos fédérations ont rencontré la Directrice des ressources humaines la semaine dernière,

Pour les budgétaires de Bercy, il y a eu *sous-consommation* de la subvention. Au fil des ans, sous couvert de restrictions budgétaires, nous avons accepté, bien malgré nous, que les prestations dues aux agents soient revues à la baisse : offre amoindrie, hausse des tarifs, prise en charge de certaines charges indues...

Nous ne poursuivrons pas cette spirale infernale, d'autant que la spécificité de la trésorerie d' EPAF est toujours volontairement ignorée des budgétaires de Bercy.

Aussi nous vous proposons de voter en préambule sur la délibération suivante :

**« L'association EPAF réunie ce jour en assemblée générale, s'engage à chiffrer dès le mois de février 2016, les besoins de financement pour les trois années à venir : elle tient à proposer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers des prestations de vacances et de loisirs sans augmentation de tarifs, dès lors que les agents subissent le gel du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010.**

**Ces besoins de financement devront tenir compte des charges indues que l'association aurait à supporter le cas échéant.**

**Après validation de ces chiffrages par les représentants des usagers, le Secrétariat Général devra être le relais de ces besoins de subvention auprès des Ministres de Bercy qui l'intégreront dans les Projets de Loi de Finances des années à venir. »**